

AVIS DE COURSE REGATE DE CLUB - INTERSERIES OSIRIS – grade 5C

Date : 26 Septembre 2026

Nom : Régate habitable n°3

Lieu : Saint Victor sur Loire

Autorité Organisatrice : **CNSE**

Grade : 5C

1. REGLES.

L'épreuve est régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028
- 1.2. les règlements fédéraux et Départementaux

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC).

Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION.

- 3.1. Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile mention compétition ou une licence adhésion et un certificat médical
 - une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER.

Il n'y a pas de droits d'inscription.

5. PROGRAMME.

5.1. Confirmation d'inscription : samedi 26 Septembre 2026 de 13h30 à 14h30

5.2. Jour de course

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 26 Septembre 2026	15H00	Habitable

5.3. Le jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

6. LES PARCOURS.

Les parcours seront de type : triangles, bananes ou autres parcours construits adaptés au plan d'eau et aux conditions météo.

7. SYSTÈME DE PÉNALITÉ.

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT.

- 8.1.** Le calcul du temps compensé sera fait selon le système de temps sur temps avec application du coefficient correspondant au groupe de rating.
- 8.2.** Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 8.3.** (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 3 à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les Courses en retirant sa plus mauvaise course.

9. COMMUNICATION RADIO.

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas effectuer de transmission vocale ou de données, ni recevoir de communications vocale ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

10. DÉCISION DE COURIR.

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- par mail cnse@orange.fr
- par téléphone, 0477904431
- Adresse Club : 1390 rue du port- 42230 Saint Etienne



12. Modèle Autorisation parentale

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, M Mme

autorise mon enfant

à participer à la régates du
risques inhérents à cette participation.

et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à ST Victor sur Loire, le

Signature